

Brèves informations concernant le nouveau règlement de concours FCI/WUSV valable dès le 1^{er} janvier 2012

Le nouveau Règlement de Concours International (règlement international uniforme) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Dans le journal SV du mois de mars 2011, Monsieur Günther Diegel avait donné un aperçu des nouveautés les plus importantes. Lors de la demande au SV de pouvoir publier ces changements dans le SC-Actuel, ces derniers ont donné leur accord et nous les en remercions chaleureusement. Il s'agit là de faire connaître à tous les conducteurs de chiens de sport les modifications les plus importantes afin de les adapter pour la préparation de la prochaine saison de concours.

Juge de performance

Les organisateurs peuvent décider eux-mêmes du nombre de juges invités. Le maximum de jugement par jour et par juge est de 36 unités.

Condition d'admission

La condition à la participation dans une classe du règlement international est d'avoir passé, avec succès, un examen BH/VT selon les normes de l'organisation nationale respective (LAO). Les conditions correspondantes seront promulguées par le TKGS.

Règlement pour les hommes d'assistance

- A) Il n'y a pas de changements dans les conditions pour les hommes d'assistance dans la section C.
- B) Principes du comportement de l'assistant lors des concours : Celui-ci est resté le même comme dans l'ancien règlement RC.

Le terme « touche » n'existe plus. Il a été remplacé par « test de charge à la badine ». Les « tests de charge à la badine » avec une badine flexible se font dans la zone des épaules et du garrot et seront appliqués dans la même intensité pour tous les chiens. Le 1^{er} test à lieu après env. 4-5 pas et le 2^{ème} test après env. 4-5 pas supplémentaires dans la phase de test de charge. Après le 2^{ème} « test de charge à la badine », le harcèlement se poursuivra sans le « test de charge à la badine ».

Tout le reste a été repris.

Classe RCI 1-3

RCI 1-3 Section A « Travail de flair »

Les exigences et les règles d'application de 1-3 sont restés les mêmes.

Ont changé uniquement la notation des objets.

RCI 1 et 2 : Objets (11+10) = 21 points.

RCI 3 : Objets (7+7+7) = 21 points.

Le maximum « satisfaisant » peut être donné si le chien n'a pas trouvé d'objets.

Mise en place des objets : Aucun objet ne devra être placé 20 pas avant et après un angle.

Fausse désignation :

Une fausse désignation sur une des lignes droites se répercutera sur l'évaluation qui se traduit par une dévaluation générale de 2 points par fausse désignation (p.ex. pas d'objet, un objet qui n'a pas été placé par le traceur de piste).

RCI 1 – 3 Section B « Assouplissement »

Les exigences et les règles d'application ont été légèrement modifiées.

Changements :

Dispositions générales :

Dans la phase RCI 1, le conducteur de chien se présentera au juge avec le chien en laisse et en position debout. Ensuite, le conducteur détache le chien.

Cette discipline ne tolère aucun chien avec un manque de confiance ni un chien avec un aspect duquel on peut déduire qu'il s'agit là juste d'un objet de sport pour le conducteur. Pendant toutes les exercices, un travail joyeux est exigé et va de pair avec une très bonne concentration chien-conducteur. Toute la joie et la mise en œuvre correcte des exercices doivent évidemment se retrouver dans la notation.

Le schéma de présentation doit absolument être pris en considération lors de la « marche sans laisse » des étapes 1-3.

Lors des exercices « assis », étapes 1-3, le conducteur doit s'éloigner de 15 pas du chien. Il en va de même pour l'exercice debout avec rechercher au RCI 2.

Les évaluations lors des pratiques « apporter par-dessus un obstacle » et « apporter par-dessus une palissade » ont changé comme suit :

Une évaluation partielle de l'exercice est possible uniquement si des ces 3 parties (saut aller – apporter – saut retour) au moins un saut et une partie de l'apporter sont présentés.

Sauts et apporter parfaits = 15 points

Saut aller ou retour pas fait, rapport apporté = 10 points

Saut aller et retour parfait, rapport pas apporté = 0 points

Pour l'exercice « en avant » quelques petits changements sont également intervenus.

Après avoir atteint la distance nécessaire suit en principe l'ordre « terre ». Si le chien ne s'arrête pas = 0 points.

Un ordre supplémentaire – 1.5 points.

Un 2^{ème} ordre - 2.5 points.

Le chien s'arrête mais ne se couche pas après avoir reçu 2 ordres – 3.5 points.

D'autres fautes pendant l'épreuve seront évaluées et pris en considération. Si le chien s'éloigne ou retourne chez le conducteur = 0 points.

Coucher

Lorsque le chien est emmené à la place pour le « coucher », qu'il a pris la position de base et que le conducteur va procéder à l'exercice de « marche sans laisse », il devra également avoir pris la position de base.

Tous les autres exercices non décrit de cette discipline sont resté inchangés.

Pour le rapport, uniquement les objets en bois sont permis. Ceux mis à disposition par l'organisateur devront être employés par tous les concurrents. L'emploi d'objets privés n'est **pas autorisé**.

Le dessin du rapport qui se trouve dans le RC n'est qu'un modèle. Il est important que les poids soient corrects, que les barres soient en bois et qu'ils se trouvent au minimum à 4 cm du sol.

RCI 1-3 section C « Défense »

Les changements suivant interviennent pour s'annoncer au RCI 1, section C :

S'annoncer :

- a) Le conducteur de chien s'annonce au juge avec son chien en laisse.
- b) Après s'être annoncé il prend la position de base pour l'épreuve quête de l'homme d'assistance.
- c) Le juge donne l'ordre de débiter la quête.

Pour la quête :

Lors de la quête, le chien doit toujours être en mouvement devant le conducteur. Si le chien revient chez le conducteur ou si ce dernier le rappelle à lui, cette épreuve sera considéré comme abandonné.

Les paliers 1 – 3 de l'épreuve « empêcher la fuite de 'homme d'assistance » ont changé.

Sur ordre du juge, l'homme d'assistance entreprend une tentative de fuite. Immédiatement au seul et unique ordre « en avant ou Stell » du conducteur, le chien empêchera sa fuite. Si le chien l'empêche de fuir sans l'ordre du conducteur, la note sera réduite d'un point.

Lors de la finalisation d'une épreuve de défense (ceci vaut également pour toutes les autres étapes) le changement dans le nouveau règlement RC est le suivant :

Après que l'homme d'assistance se soit arrêté et après une courte « phase de garde », le chien doit lâcher. Dans ce cas, le conducteur peut donner l'ordre « laisse » mais dans un délai raisonnable.

Tous les autres termes et interprétations de la section C ont été repris du guide de l'ancien RC.

Rapports

	RCI 1	RCI 2	RCI 3
Au niveau du sol	650 grammes	1.000 grammes	2.000 grammes
Obstacle	650 grammes	650 grammes	650 grammes
Palissade	650 grammes	650 grammes	650 grammes

Rapport

Bringholz = Rapport Nach Gewicht = Selon le poids	Lors des épreuves de rapport, sont tolérés uniquement les rapports en bois. Ceux mis à disposition par l'organisateur sont à employer par tous les concurrents. Les rapports privés ne sont pas admis . Le dessin du rapport dans le RC n'est qu'un modèle. Il est important que les poids soient exacts, que les barres soient en bois et qu'ils soient au moins à 4 cm du sol.
--	--

Obstacle

L'obstacle à une hauteur de 100 cm et une largeur de 150 cm (voir croquis).

Des essais de saut ne sont pas autorisés.

Palissade

La palissade se compose de deux parois d'une hauteur de 191 cm et d'une largeur de 150 cm, reliés entre eux par la partie supérieure. Au sol, ces parois sont écartées de manière à ce que la hauteur verticale soit de 180 cm. La totalité de la surface est munie d'un tapis antiglisse. La moitié supérieure doit être pourvue de 3 listes de 24/48 mm. Tous les chiens doivent sauter les mêmes obstacles.

Exécution

NS = au pas normal

Lauf-S = au pas de course

Lang-S = au pas lent

KW = demi-tour

RW = tourner à droite

LW = tourner à gauche

H = halte

GST = position de base

A l'RCI étape 1, le conducteur se rend chez le juge avec son chien en laisse contrairement à l'RCI 2 et 3 où son chien est détaché, le fait prendre sa position de base et se présente au juge.

Après l'OK du juge, le conducteur se rend à la position de départ avec son chien détaché. Sur ordre du RA il commence les épreuves. Le chien, dans la position de base (droit, calme, attentif) suivra joyeusement, docilement et rapidement le conducteur lors du signe acoustique « Fuss ». L'épaule du chien demeure constamment à la hauteur du genou du conducteur. A chaque arrêt, sans aucune influence, le chien doit s'asseoir aussitôt parallèlement au conducteur, près du pied gauche, l'épaule toujours à la hauteur du genou du conducteur.

Au début de l'épreuve, le conducteur avancera de 50 pas en ligne droite, sans s'arrêter. Après le demi-tour et en marchant encore 10 à 15 pas, le conducteur donnera l'ordre acoustique « au pied » pour le pas de course et le pas lent. Le passage du rythme rapide au rythme lent se fera sans aucun pas intermédiaire.